



**Avec le soutien de l'Union européenne**

**Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD)**

**2023**

Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD)

L – 2919 Luxembourg

Grand-Duché de Luxembourg

Gestion assurée par le ministère de la  
Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble  
et de l'Accueil

## RESUME DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE 2023

Le ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil (anc. ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région) est l'Autorité de gestion du Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD).

Au Luxembourg, le Fonds européen d'aide aux plus démunis contribue à l'objectif de réduire le nombre de personnes menacées de pauvreté et d'exclusion sociale, tout en complétant les autres Fonds structurels.

Il concourt à atténuer les formes d'extrême pauvreté et ayant une forte incidence en matière d'exclusion sociale.

Au Luxembourg, le FEAD permet de répondre à une situation de détresse au niveau alimentaire et au niveau des biens matériels de base.

La plate-forme de collaboration du FEAD est composée de représentants du Ministère de la Famille des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil, de la Spëndchen asbl, de la Croix-Rouge luxembourgeoise, de la Caritas Luxembourg, de la Banque Alimentaire, du « den Centbuttek asbl », de l'épicerie solidaire « Eis Epicerie Zolwer » ainsi que d'un représentant du FSE/FSE plus.

En 2023, la plate-forme de collaboration a eu des échanges de vue sur les produits à adjudiquer, le choix de produits les mesures d'accompagnement, la mise en œuvre de l'objectif dédié à la lutte contre la privation matérielle dans le cadre du Règlement « FSE plus » ainsi que le rapport annuel de mise en œuvre du FEAD pour 2023.

Pour l'année considérée, il ressort que le montant total des dépenses publiques éligibles s'élève à 822.146,44 € pour l'acquisition de l'aide alimentaire et à 304.489,01 € pour l'acquisition de l'aide matérielle de base.

Les produits alimentaires distribués en 2023 étaient l'huile d'olive, le lait, les pâtes, le riz long grain, le sucre, le thon, les petits pois/carottes et les haricots verts en conserve. En raison d'une acceptation mitigée du café au sein de la population cible, ce produit n'a plus été repris pour la corbeille des produits de l'année 2023. De même, les quantités des conserves de légumes à distribuer ont été revues pour mieux tenir compte de la consommation effective des ménages bénéficiaires.

Les produits de l'assistance matérielle de base distribués étaient le papier hygiénique, le shampoing, le dentifrice, le gel douche, le liquide vaisselle et la poudre à lessiver.

Au Luxembourg, 13.866 personnes (5.850 ménages) ont bénéficié de l'aide alimentaire et de l'aide matérielle de base en 2023. 50,96 % des bénéficiaires étaient de sexe féminin. 3.908 enfants faisaient partie des 5.643 ménages.

### **Mesures d'accompagnement par les organisations partenaires**

Dans la mesure du possible, les organisations partenaires ont repris l'organisation de leurs mesures d'accompagnement. Diverses activités ont été proposées aux bénéficiaires comme notamment les café(s) des parents, des ateliers culinaires et créatifs, des rencontres autour de questions de santé ou encore des fêtes et des marchés.

La Caritas Luxembourg, la Croix-Rouge luxembourgeoise, « den Centbuttek » asbl, « Eis Epicerie Zolwer » et Spëndchen asbl ont continué leurs autres engagements sociaux comme notamment l'occupation de personnes effectuant des mesures « TUC - travaux d'utilité collective » dans le cadre du REVIS. Bien évidemment, les mesures de lutte contre le gaspillage alimentaire et de respect de l'environnement ont également été maintenues.

De leur côté, les Offices sociaux ont assuré les différentes mesures d'accompagnement mises en place dans le cadre de la loi organisant l'aide sociale. Celles-ci comprenaient par exemple des services de conseil et de soutien, l'aide à la gestion du budget et la guidance socio-éducative.

Au 31 décembre 2023, le programme opérationnel national du FEAD a été clôturé.